

Analyse de livre

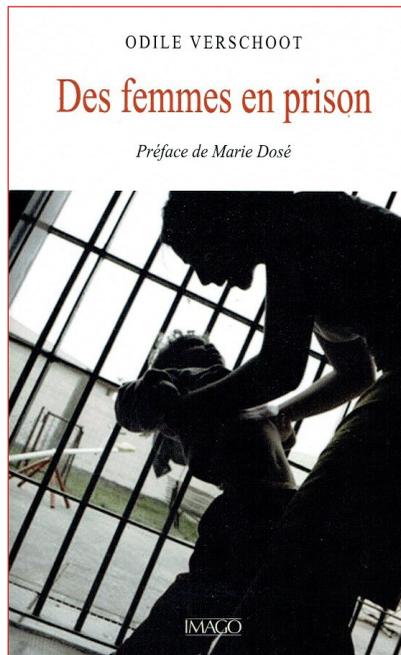
■ Odile Verschoot
Des femmes en prison
 Paris : Imago, 2022

Il faut remercier Odile Verschoot, psychologue clinicienne, ayant une longue expérience clinique d'exercice en milieu pénitentiaire et notamment auprès des femmes incarcérées, de consacrer une monographie sur les femmes en prison. L'autrice poursuit ainsi son travail de fond sur des sujets psychocriminologiques comme le témoignent ses précédents livres sur l'infanticide et la violence. Odile Verschoot sait choisir ses préfaciers. Le très connu expert psychiatre, Daniel Zagury, avait préfacé son livre *Du déni au crime*. Pour le présent livre, l'avocate pénaliste Marie Dosé conclut sa préface avec les mots suivants : « *Finalement, les femmes en prison sont l'exact reflet de ce que la société impose aux femmes ; elles emmènent avec elles l'obsession de l'autre, enfant, père, frère ou époux. Et n'ont, pour beaucoup d'entre elles, rien à y faire* ».

Odile Verschoot va déployer son exposé autour de sept chapitres. Si le premier concerne la présentation d'une maison d'arrêt pour femmes, les six autres s'organisent comme des facettes « existentielles » différenciées des femmes en prisons qu'elles soient « ados », voyageuses, veuves, mères, femmes d'ailleurs et femmes-sujets.

Ces facettes sont décrites par l'autrice comme « *les méandres des suivis de chacune de ces femmes* ».

**Rubrique coordonnée
 par Joséphine Caubel**



qui, en deçà et au-delà d'une incarcération, partagent surtout une intense difficulté à exister et à s'affirmer comme sujet ». Rappelons ici d'emblée que les femmes incarcérées représentent entre 3 et 4 % de la population carcérale. Et quid d'une spécificité de la criminologie féminine ? On lira avec intérêt les réflexions de l'autrice dans son introduction sur les différentes déclinaisons de la violence et des passages à l'acte criminel selon qu'elles sont perpétrées par des hommes et des femmes, tout en les remplaçant dans les représentations collectives de notre société.

Le premier chapitre sur la présentation d'une maison d'arrêt pour femmes permettra au lecteur ne connaissant de la prison que les clichés qu'il peut en avoir à partir des médias d'avoir une approche plus concrète et notamment des évolutions des dernières années comme

la possibilité d'organiser pour les soignants des groupes thérapeutiques mixtes.

Les chapitres cliniques suivants sont abordés sous un prisme identitaire et non criminologique et avec comme approche thérapeutique l'appui sur des références psychanalytiques. Soulignons d'ailleurs qu'une pratique administrative pénitentiaire peut blesser une part de l'identité des femmes ; en effet, les femmes mariées sont mises sous leur nom marital et non leur nom de naissance, ce qui peut être particulièrement douloureux quand les motifs de l'incarcération peuvent être en relation avec leur mari.

Les difficultés familiales pendant l'enfance, les embûches pour trouver leur autonomie ont pu conduire des jeunes femmes, les « ados » dans un périple complexe, destructeur, criminogène. La prison, qui n'est pourtant pas un lieu thérapeutique, aura permis pour certaines d'entre elles de mettre des distances psychiques et psychologiques avec leur entourage, se soustrayant ainsi à une influence néfaste et retrouvant la possibilité de reprendre la main sur le cours de leur vie.

Avec les *femmes voyageuses*, c'est-à-dire appartenant à la communauté plurielle des gens du voyage, une problématique similaire à celle des « ados » se dessine. Comment trouver son chemin personnel alors que leur communauté d'appartenance, qui peut être protectrice ou persécutrice, a une influence forte sur le cours de leur vie ? Odile Verschoot remarque que les décisions de justice, s'adressant personnellement à une justiciable — une personne est jugée et non un groupe — permettent l'émergence subjective qui pouvait faire défaut avant le passage à l'acte.

Celles que l'autrice dénomme les *veuves* sont souvent à l'origine de faits divers très médiatisés. Quelle condamnation possible pour une femme qui a tué son compagnon qui l'aurait maltraitée pendant des

années ? Les situations cliniques montrent toute la complexité de ces situations douloureuses qui tiraillent la société. Tiraillement au point de ne pas trop savoir comment les nommer. Féminicide est à la mode. Odile Verschoot le conteste de manière pertinente. Féminicide devrait dénommer le meurtre d'une femme sans spécifier le lien affectif, conjugal liant les deux partenaires. L'autrice préfère le terme de conjointicide¹ et considère « *qu'imputer leur geste criminel uniquement au contexte ou au mari reviendrait à les dénier comme sujets à part entière, alors que c'est principalement ce déni de leur subjectivité de femme qui les a amenées à tuer leur conjoint* ».

Le chapitre sur les mères permet d'évoquer les conséquences de l'incarcération sur les relations entre les mères et leur enfant, qu'il partage ou non la situation carcérale avec leur mère, et des répercussions de cette cohabitation auprès des femmes codétenues ou bien du vécu d'une grossesse puis de l'accouchement en étant sous écrou.

Les *femmes d'ailleurs* désignent évidemment des femmes de nationalité autre que française. Dans un temps où les débats sont vifs sur les personnes étrangères en situation irrégulière en France et pouvant être « l'objet » d'une OQTF (obligation de quitter le territoire français), Odile Verschoot fait justement remarquer la forme d'extraterritorialité que semble représenter la prison, puisque l'OQTF ne s'exerce pas pendant le temps carcéral et

que la personne peut rester sans en être inquiétée sur le territoire français jusqu'à sa libération. Il est inutile de préciser que toute préparation à la sortie dans ces situations est bien vaine pour les soignants ou les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Il est peu utile de préciser que la prison n'est pas un endroit confortable tout en étant conscient que cette remarque ne convaincra pas ceux qui la considèrent comme un hôtel 4*, mais ce lieu inquiétant l'est encore plus quand la langue française n'est pas maîtrisée et que les codes nationaux et carcéraux deviennent plus difficiles à appréhender. Les situations cliniques variées relatant les parcours de femmes d'origines diverses nécessitent un travail d'ajustement thérapeutique de la clinicienne afin « *de ne pas juger hâtivement pour composer avec les repères et l'histoire de chacun afin qu'il/elle puisse les interroger pour s'ajuster à la culture ambiante* ».

À l'issue de ces présentations éminemment cliniques qui donnent des visages et des prénoms aux femmes dont une partie de leur histoire est décrite, et que je n'ai pas voulu évoquer laissant le lecteur découvrir ces parcours singuliers, il n'est pas étonnant qu'Odile Verschoot intitule son dernier chapitre « *femmes-sujets* ». Ce titre insiste sur la subjectivité à laquelle l'engagement thérapeutique leur a permis d'accéder, se dégageant d'une histoire où l'emprise de causalités diverses les a conduites à un passage à l'acte délictueux ou

criminel. Ce dernier chapitre, outre les considérations sur les parcours de ces femmes, le lecteur y trouvera d'intéressantes réflexions sur la violence, qu'elle soit exercée par des femmes ou des hommes cherchant à se dégager de clichés la différenciant trop grossièrement en fonction du genre.

Aussi, tout soignant, même n'exerçant pas en prison, y trouvera matière à réflexion aussi bien pour sa pratique thérapeutique que pour son positionnement citoyen.

Et l'intérêt d'un livre, une fois qu'on le dépose après l'avoir lu, est de permettre une réflexion flottante. La mienne a été de me demander comment après des décennies d'exercice en milieu carcéral auprès des femmes (Fresnes, Baie-Mahault/Guadeloupe), l'homme que je suis aurait écrit un livre sur les femmes incarcérées. Pas de différences de genres dans la violence, peut-être ? Mais dans l'écriture ?

Michel David
Psychiatre honoraire des hôpitaux
Rédacteur en chef adjoint
de l'Information Psychiatrique
Ancien président de l'Association
des secteurs de psychiatrie en
milieu pénitentiaire (ASPMP)
michel.david.sph@gmail.com

Liens d'intérêts

L'auteur déclare ne pas avoir de lien d'intérêts en rapport avec cet article.

¹ Pour ma part, j'utilise depuis longtemps le terme de conjugucide qui avec celui de conjointicide permet de nommer aussi bien le meurtre du mari par la femme que celui de la femme par le mari, que l'on nomme spécifiquement uxoricide alors que l'inverse n'existe pas. Conjointicide ou conjugucide peut s'appliquer aux deux situations : une égale parité dans la violence.